

LEXICOGRAPHIE ET TRADUCTION (2) : MACROSTRUCTURE ET
MICROSTRUCTURE DES DICTIONNAIRES : LES ENTRÉES, LES
ARTICLES ET LES DÉFINITIONS LEXICOGRAPHIQUES

Natalia Campos Martin

(Universidad de Málaga, G.I. HUM 767)

ABSTRACT

This paper constitutes a sequel to the paper presented in this journal and entitled: “Lexicographie et Traduction (1): Les différents types de dictionnaire: classement et typologie”. We herein intend to adopt an approach to the most distinctive aspects of the inner structure of a dictionary: entries, articles, lexicographical definition and types of lexicographical definition.

The study is focused on French language dictionaries, but its line of argument can be comparable to dictionaries produced in other languages. At all events, the main objective is to understand the inner structure of a dictionary and the type of information contained in this kind of lexicographical work so that the translator understands, for his part, its practical usefulness in the practice of translation.

KEYWORDS: lexicography, translation, dictionary entry, dictionary article, lexicographical definition, types of lexicographical definition.

RESUMEN

Este artículo supone una continuación del presentado en esta misma revista con el título: « Lexicographie et Traduction (1) : Les différents types de dictionnaire: classement et typologie ». En él pretendemos hacer un acercamiento a los aspectos más definitorios de la estructura interna de un diccionario: las entradas, los artículos, la definición lexicográfica y los tipos de definición lexicográfica.

El estudio se centra en diccionarios de la lengua francesa, pero la argumentación que aquí presentamos es extrapolable a diccionarios elaborados en otras lenguas. En cualquier caso, el objetivo no es otro que el de comprender la estructura interna del diccionario y el tipo de información que se contiene en este tipo de obras lexicográficas para que el traductor comprenda, a su vez, qué utilidad puede tener su utilización en la práctica de la traducción.

PALABRAS CLAVE: lexicografía, traducción, entrada de diccionario, artículo de diccionario, definición lexicográfica, tipos de definición lexicográfica.

1. LES ENTRÉES ET LES ARTICLES

L'élaboration d'un dictionnaire obéit à un choix personnel et scientifique plus ou moins calculé, un choix très délicat qui doit répondre à des critères uniformes et raisonnables. Cette entreprise d'inventaire doit être justifiée par le lexicographe « car le lexicographe opère un tri dans le lexique de la langue pour décrire ses usages [...] car il doit construire une liste de mots désignés techniquement comme 'entrées', nous avoue A. Rey (1990).

Ces *entrées* constituent la nomenclature, et celle-ci apparaît dans les Préfaces des grands dictionnaires¹⁴. C'est un acte discriminatoire car le premier geste du lexicographe autour d'un dictionnaire de langue est de recenser les mots d'une langue telle qu'il la pense au moment de la composition de son ouvrage.

Mais traiter tout le lexique d'une langue est une entreprise colossale, surtout à cause de la difficulté matérielle et intellectuelle de recenser plusieurs centaines de milliers de termes dans des contextes différents, parce que tout dictionnaire de langue repose sur un corpus de textes qui fournit les emplois en usage des mots à décrire.

La tâche des lexicographes consistera, donc, à convertir les vocables en lexèmes¹⁵. C'est pour cela qu'il faut admettre dès le départ qu'un dictionnaire est toujours une oeuvre non close, inachevée.

Pour juger de l'étendu d'un dictionnaire, il est nécessaire de tenir compte de la *macrostructure* (l'ensemble des entrées) et la *microstructure* (l'ensemble des informations présentes dans chaque article), bien que la délimitation et le traitement de la macrostructure et la microstructure soit encore un débat ouvert.

La totalité des lexicographes (J-L. Chiss *et alii*, 2001) acceptent que les dictionnaires « retiennent comme adresse le mot graphique, c'est-à-dire les

¹⁴ *Dictionnaire universel* de A. FURETIERE, de 1690, Préface de Bayle. *Le grand dictionnaire de l'Académie Française de 1694*. *Dictionnaire de la langue française* de E. LITTRE de 1876. *Dictionnaire Général de la Langue Française* de A. HATZFELD, A. DARMESTETER & A. THOMAS de 1900. *Trésor de la langue française de 1971*, Préface de P. IMBS. *Grand Larousse de la langue française* de L. GUILBERT, R. LAGANE, G. NIOBEY de 1986. *Grand Robert de la langue française*, Préface de A. REY, de 1984.

¹⁵ D'après la distinction qui fait M. F. MORTUREUX (1997: 13): *La lexicologie, entre langue et discours*, éd. Sedes: « Lexème et vocable sont des unités lexicales à valeur dénomminative. La différence entre ces deux concepts se formule à travers l'opposition entre virtuel et actuel: un vocable est l'actualisation d'un lexème dans un discours ».

séquences de lettres séparées à gauche et à droite par un blanc, les mots composés, séparés ou non par un trait d'union», bien que la lexicographie actuelle essaie de dépasser ces entraves typographiques en tenant compte du fonctionnement sémantique de tous les éléments qui composent le terme comme les participes passés et les formes pronominales des verbes qui peuvent être placées comme entrées ou bien à l'intérieur des articles.

Ce choix de la délimitation de l'entrée lexicale suppose, en principe, une solution à la problématique de la définition du mot. Mais il existe un certain 'consensus' pour délimiter les unités de la manière suivante:

- des unités qui sont morphologiquement, graphiquement et sémantiquement simples, comme « gouvernement, arrêt, cour »
- unités qui sont graphique et morphologiquement complexes, mais sémantiquement simples, comme « chef-d'œuvre ou porte-parole »
- unités qui sont graphique et sémantiquement simples, mais morphologiquement complexes comme « anticonstitutionnellement ».

Un autre choix qui doit être résolu par les lexicographes par rapport aux entrées du dictionnaire, c'est la problématique du classement homonymique et polysémique. Naturellement, les homonymies phoniques et les homographes qui appartiennent à deux catégories grammaticales différentes ne posent aucun problème de choix, placées normalement sur deux entrées différentes. Cependant, dans les termes polysémiques qui possèdent de différentes acceptions, le choix devient plus difficile car ils sont placés sur la même entrée. Pour résoudre à ce problème, « le dictionnaire actualise ces lexèmes en vocables » à travers des contextes pour déterminer l'acception exacte. C'est ainsi qu'un dictionnaire de langue comme le *Petit Robert* (1190: 408), par exemple, place sur une même entrée toute une série de lexèmes qui répondent à des vocables différents et à des situations de communications particulières, utilisant toute une série de renvois qui permettent de délimiter le sens de certaines locutions figées:

COUR [kuR]. s. f. (*Cort*, 1080 ; *cour*, xvème ; lat. pop. *Cortis*, *curtis* ; class. *Cobors*, *cobortis* « cour de ferme » confondu avec lat. *curia*).

I. Espace découvert, clos de murs ou de bâtiments et dépendant d'une habitation (cour d'une école, cour de récréation, cour de ferme, cour d'honneur d'un château, cour de ferme etc). **V.** *Avant-cour*, *Basse-cour*.

Fig. *Une cour de miracles*: un lieu mal famé, peuplé de mendiants, de voleurs. *Toilettes* (Belgique).

II. (XIIème, *Cort*) **1°** Résidence du souverain et de son entourage (aller à la cour, noblesse de cour: la noblesse qui vivait près du souverain), la cour et la ville (pour indiquer la capitale du pays). **2°** (1573) L'entourage du souverain. **V.** *Courtisan* (toute la cour assistait à la cérémonie). **Loc.** *La cour du roi Pétaud* (lat. *peto*, « je demande »), allusion à l'époque où les mendiants se nommaient un roi qui n'avait guère d'autorité sur ses

sujets. **V.** *Pétaudière*. **3°** Les souverains et ses ministres. **Loc.** *Être bien en cour* : avoir la faveur du roi. **Fig.** *Être bien introduit auprès de qqn.* **4°** Cercle de personnes empressés autour d'une autre en vue d'obtenir ses faveurs (femme qui a une cour d'admirateurs). **V.** Cercle, cortège, suite (la cour d'un homme puissant). **Loc.** *Faire la cour à qqn* : chercher à obtenir ses faveurs. Faire la cour à une femme: se montrer assidu, galant auprès d'elle pour lui plaire.

III. (XIIIème, *court*) **1° Hist.** Asssemblée des vassaux du roi. **V.** *Conseil, parlement* (Cour de parlement: section judiciaire de la cour du roi) **2°** Cour d'amour: société provençale de personnes des deux sexes qui traitait et jugeait des questions de galanterie. **3°** Tribunal (Cour d'appel, Cour d'assises, Cour de comptes, Haute Cour, Cour martiale, Cour internationale de justice, etc.).

2. LA DÉFINITION LEXICOGRAPHIQUE

Les dictionnaires ont aussi en commun une caractéristique que certains considèrent comme un trait négatif (ILF, introduction : XI) par ce qu'ils « réduisent au minimum l'information sur les contenus. [...] Les dictionnaires de langue [...] se bornent à l'information sommaire qu'apporte ce type original de discours abrégé que l'on appelle définition », une définition qui ne tient compte que du sens parce qu'elle opère de façon sémasiologique (du signifiant au signifié), d'un signifiant inconnu de l'utilisateur, un utilisateur qui cherche une réponse univoque à ses doutes.

Mais comme nous avons déjà indiqué, il faut admettre qu'en sciences du langage il n'existe pas d'objectivité totale; et le lexicographe, conscient de ce problème, a développé un grand souci de clarté et de simplicité qui répond à un objectif d'interprétation et de décodage, fuyant dans la mesure du possible de la circularité et de la paraphrase. Cette caractéristique est un des traits distinctifs des lexicographes par rapport aux lexicologues, un trait qu'on peut définir comme « discret ».

En plus, un certain nombre de questions compliquent la tâche des lexicographes, surtout à partir du moment où ils tiennent compte de l'information linguistique que leur apportera le développement de la lexicologie.

Ces questions sont de plusieurs types. La première est le statut du concept « mot », unité qui constitue chaque élément de l'ensemble du dictionnaire; le deuxième tient au fait de l'ordre alphabétique, presque unanimement adopté par les lexicographes, qui confine ces unités dans un cloisonnement étanche.

La notion de « mot » implique d'abord une dualité exprimée dans le langage courant dans l'opposition *mot/chose* (signe nommant/chose nommée),

parce que, normalement, le consulteur d'un dictionnaire a besoin de trouver une information concernant l'un ou l'autre aspect de cette dualité. Mais si le lexicographe s'incline pour une information exhaustive sur le signe nommant, il peut se heurter à un problème de délimitation de la chose nommée qui est pratiquement infinie.

Selon O. Ducrot, dans la préface d'un ouvrage de G. E. Sarfati (1995: 10)¹⁶, signale que le récent surgissement des recherches pragmatiques en linguistique a permis de voir, par contraste, que les dictionnaires se fondaient sur une conception particulière du sens, que l'on peut appeler « représentationnaliste ».

Je ne sais pas si Ducrot donne à ce terme un sens négatif, mais, quoi qu'il en soit, il devrait nous expliquer pourquoi il estime qu'il s'agit d'une conception « particulière du sens » ou est-ce que l'adjectif « particulière » appliqué à « conception » signifie pour lui « subjective? »

Nous sommes tout à fait d'accord que les recherches de la pragmatique nous ont aidés à décrire le sens de certains mots en s'interrogeant sur les modes et la situation d'emploi, mais le problème en lexicographie est de préciser en un espace réduit les effets possibles d'un terme. À mon avis, G. E. Sarfati (1995) suggère une autre forme de dictionnaire, très intéressante, en principe, mais ce type de dictionnaire reste à construire et, en plus, on a le droit de se demander si un dictionnaire de ce type serait utile, pédagogique, didactique et maniable et si, le cas échéant, on devrait inventer un autre terme.

À cet égard, les recherches lexico-sémantiques menées à l'Université de Montréal par une équipe de chercheurs sous la direction du professeur I. Mel'cuk (1984) a donné comme résultat l'élaboration d'un dictionnaire qui a reçu le nom de *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du français contemporain* (D.E.C.).

Les principes sur lesquels il a été construit, ont été exposés dans différentes revues par B. Cohen (*Meta*, 1984), I. Mel'cuk, L. Iordanskaja et N. Arbatchewsky-Jumarie (*Cah. Lexicol.*, 1981), et recueillis par B. Lepinette (1991) :

...d'une part, il est sous-tendu par une théorie linguistique, la *théorie sens-texte* dont il est partie intégrante; d'autre part, il vise à décrire un lexème qu'il traite de façon concrète, ordonnant l'article en trois zones: la zone sémantique définissant le lexème selon un certain nombre de principes; la zone syntaxique, en établissant le fonctionnement et, la zone de combinatoire lexicale, présentant la cooccurrence lexicale restreinte décrite et classée à l'aide des fonctions lexicales (Mel'cuk, 1982).

¹⁶ En *Dire, Agir, Définir*, (dictionnaires et langage ordinaire), éd. L'Harmattan, 1995.

Mais qu'est-ce qu'un usager cherche dans la définition d'un dictionnaire de langue? Évidemment, une équivalence sémantique, une équivalence qui lui permette de comprendre la signification d'un mot à l'aide de termes qui appartiennent à son bagage encyclopédique, qui sont déjà intériorisés. Les auteurs du TLF (1994) sont très explicites à ce respect :

La définition est la forme lexicographique traditionnelle de l'analyse componentielle. La définition consiste en effet à rendre compte, sous la forme d'un énoncé analytique, des sèmes pertinents qui entrent dans la composition d'un sens [...] Fondamentalement, définition et synonyme sont une seule et même chose : elle consiste à placer derrière le mot vedette une séquence langagière sémantiquement équivalente. Cependant, synonyme et définition poursuivent des visées différentes. Le synonyme, s'il est un équivalent sémantique, révèle les mêmes sèmes componentiels que son partenaire; la définition lexicographique, en tant qu'elle est linguistique, ne retient parmi les sèmes que ceux qui sont pertinents (TLF, 1994 : XXXVII).

Quand on consulte un dictionnaire de langue pour se renseigner sur le sens d'un mot, on attend une réponse rapide et exacte, mais comme nous verrons plus tard, la définition est le résultat d'un travail complexe qui doit résoudre toute une série de difficultés sémantiques, lexicologiques et pragmatiques caractéristiques de ce domaine.

Selon J-L. Chiss *et alli* (2001 :151) « la définition du dictionnaire tient plus un discours sur la chose que sur le signe [...] (et) pour affirmer leur spécificité de dictionnaire de langue, les instruments les plus récents se sont orientés vers une description plus proprement linguistique ».

Mais quelles sont ces difficultés? Comment les lexicographes délimitent les unités qui conforment un dictionnaire ?

Nous avons déjà évoqué certains traits communs des dictionnaires de langue telle que la visée pédagogique, culturelle et didactique et aussi la présentation matérielle (une suite d'entrées disposées selon l'ordre alphabétique).

C'est évident que le choix alphabétique ne répond pas à un critère scientifique, car il ne tient pas compte des véritables relations qui s'établissent entre les mots d'une langue, un choix qui a été vivement critiqué par les lexicographes eux-mêmes comme tout à fait arbitraire:

L'ordre alphabétique [...], symbole même du dictionnaire pour l'immense majorité des lecteurs, ne peut devoir son succès qu'à son efficacité pratique, puisque son absurdité conceptuelle et linguistique est universellement reconnue (A. Rey, 1977: 20).

Mais, par contre, personne ne doute de son efficacité sur les autres classifications plus “scientifiques”:

Paradoxalement, l'ordre alphabétique doit en partie son succès à son ‘innocence’, à son absence de signification. D'une neutralité absolue, ‘degré zéro’ du classement, il ne pose aucun problème, ne donne lieu à aucune hésitation ou controverse. Il est sans opinion (Collignon & Glatigny, 1978: 89).

En plus, il faut suivre une série de principes qui doivent guider le rédacteur: principes économiques, principes linguistiques, principes sociaux, principes historiques, principes géographiques, principes spécifiques, etc.

En outre, comme il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'introduire dans le dictionnaire tous les mots d'une langue, un des problèmes fondamentaux auxquels le lexicographe se heurte est de déterminer ce qu'il faut introduire dans un dictionnaire et ce qu'il faut exclure. C'est-à-dire, ce qui est durable et ce qui est passager Mais établir une classification n'est pas une affaire facile puisque les dictionnaires sont très variés.

Mais, en lisant les lignes précédentes, quelqu'un pourrait croire que les dictionnaires traitent uniquement les mots pleins (noms, verbes et adjectifs fondamentalement). C'est faux. Les dictionnaires monolingues intègrent aussi la plupart des mots outils, considérés d'un point de vue phraséologique. Une dernière remarque, les lexicographes présentent les entrées sous une forme lemmatisée, « une opération qui consiste à ramener sur un lexème unique les formes fléchies des différents vocables d'une langue ».

3. LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉFINITIONS LEXICOGRAPHIQUES

D'après J. Picoche (1977), la définition linguistique ne retient que ce qui est utile pour le fonctionnement correct du langage et non ce qui est nécessaire pour la connaissance exhaustive du type de référent auquel renvoie le mot. La spécificité est, donc, sa règle principale.

C'est dans la définition où l'on trouve l'information sémantique du terme, une information qui est explicitée sous la forme d'un énoncé analytique, utilisant, à cet effet, une série de sèmes pertinents qui déterminent la composition du sens. Elle met entre parenthèses un grand nombre de caractères qui permettent de distinguer ce mot par rapport aux autres mots (J. Picoche, 1977: 135).

Son objectif est de cerner ses traits distinctifs pour éviter qu'il puisse être confondu avec un autre. Le lexicologue, pour cerner les structures de langue, fait d'abord une analyse comparative des différents sens du mot. Dans cette analyse sémique, il faut distinguer aussi entre sémème et définition:

Le sémème est le résultat d'un travail solitaire d'un lexicologue analysant par comparaison les sens du mot. Il est constitué d'une série de traits juxtaposés exprimés par des substantifs, non organisés en discours, limités à des catégories sémantiques et non grammaticales, de sorte que – du moins lorsque leurs liens sémantiques sont étroits et l'apport du mode de dérivation uniquement grammaticale - un mot de base et ses dérivés, comme *jaloux*, *jalousie*, *jalousement*, ont le même sémème (J. Picoche, 1977: 137).

Normalement, l'énoncé se caractérise par une séquence langagière sémantiquement équivalente ou un synonyme qui révèle les mêmes sèmes componentiels que son partenaire pour éviter les confusions avec un autre mot ou un autre référent translinguistique.

Cependant, le but du lexicographe n'est pas la connaissance exhaustive du référent à travers les définitions. Il ne prétend pas non plus saisir la réalité du référent, mais exprimer le contenu utile pour un fonctionnement correct du langage. Ce contenu doit partir d'une dichotomie sur laquelle puisse être construite la forme de la définition :

Toute définition analytique est en principe bipolaire, avec un premier membre indiquant le genre (prochain ou éloigné) ou un ensemble ou une relation (similitude ou négation), et un deuxième membre qui complète les indications générales données par le premier. Le premier est toujours générale par rapport au second, ce qui a pour conséquence que, par exemple, le verbe *être* (exister) ne comporte pas de définition analytique parce qu'il n'y a pas de terme ayant un contenu plus général que lui, faute de quoi on a recours à des définissants simplement synonymes ou à des indications d'antonymie [...]. La structure discursive des deux parties de la définition dépend de la richesse du contenu du mot *pilote* qui les introduit: plus grande est la compréhension du mot pilote, moins nombreuses sont les indications complémentaires de la séquence qu'il introduit (TLF : XXXVIII).

La définition cherche à être équivalente, à pouvoir substituer le mot dans le même contexte sans perte des traits qui le caractérisent:

Elle est un élément de dialogue. Elle répond, donc, à un besoin d'*interchangeabilité* entre le terme défini et la définition elle-même. C'est-à-dire, qu'elle relève de la même partie du discours que le défini. Un substantif se définit par un substantif, un verbe par un verbe, accompagnés de déterminations; un adjectif et un adverbe par un autre adjectif, un autre adverbe ou des périphrases de valeur syntaxique équivalente. La définition est conforme à la structure synonymique du langage (J. Picoche, 1977: 137).

Cette *interchangeabilité* détermine que la définition soit, la plupart des fois, un synonyme, simple et exhaustif, placé immédiatement derrière l'adresse, mais il n'y pas de recettes pour trouver la bonne définition, comme le démontrent J. Dubois, J. Rey-Debove, J. Picoche, B. Quemada et tant d'autres (voir bibliographie). Le lexicographe doit opérer un choix entre plusieurs types de définitions d'après les objectifs proposés.

Examinons d'abord la classification que B. Quemada (1967) propose des différents types de définitions lexicographiques dans son ouvrage *Les Dictionnaires du français moderne*¹⁷: la définition logique, la définition nominale ou relationnelle et la définition structurale.

J-L. Chiss (2001), citant B. Quemada (1967) indique que :

La définition logique repose sur une distinction entre 'genre' et 'différence spécifique'. Le genre donne une première approche classificatoire du terme, comme par exemple le terme 'homme', qui est défini comme *animal* (genre), et *raisonnable* (différence spécifique), qui précise cette appartenance, ajoutant un trait qui le caractérise par rapport au genre; ou le terme « fonte », qui est un *alliage* (genre) *de fer et de carbone* (différence spécifique avec les autres alliages). Ces définitions sont faites par compréhension (on énumère les propriétés de l'objet analysé) ou par extension (ressemblance avec les propriétés des autres objets). Il s'agit, donc, d'une définition logique par inclusion: une première catégorisation de compréhension plus abstraite et plus générale que le terme qu'on veut définir, et complétée par une autre, plus concrète, spécifique, qui caractérise et distingue cet objet des autres objets du même genre (J-L. Chiss *et alii*, 2001 : 151).

Cette définition bipartite repose sur une conception classique, aristotélicienne, définie aussi par J. Picoche (1977: 139) comme *substantielle*, et

¹⁷ C'est une étude importante du point de vue de l'histoire et des méthodes de la lexicographie classique. Cet ouvrage, publié chez Didier, s'intéresse surtout aux dictionnaires inscrits entre 1539 et 1863.

qui « oriente l'esprit vers une certaine catégorie de réalité extralinguistique, et une différence spécifique qui délimite le mot par rapport à ses voisins ».

Les déterminants spécifiques, selon Quemada (1967, Ch.III) sont très variés, et ils comprennent « un éventail de marques descriptives, causales, modales, de finalité, fonctionnelles, etc. Ces marques spécifiques peuvent, parfois, compenser le manque de précision du genre ». Cependant, les lexicographes essaient d'éviter la circularité et les périphrases trop longues, faisant appel à un archilèxème et à des synonymes pour définir certains mots très usuels.

Le plus souvent, nous dit J. Picoche (1977 :141), c'est mieux d'employer une définition courte et claire qu'une définition longue et obscure. Celle-là augmente les possibilités de compréhension du terme, étant, en même temps, plus pédagogique. Voyons l'exemple qu'elle utilise citant Quemada:

[...] Pour deux [dictionnaires] d'entre eux [il ne spécifique pas les auteurs], le genre est 'flambeau', et les différences spécifiques [sont] 'petit, de suif'. Deux autres sont d'un avis différent: *Richelet* : 'mèche de coton grande d'un pied ou environ, plongée un certain nombre de fois dans du suif chaud et réduite en forme ronde. Au bout de cette mèche, on laisse un petit bout de coton qu'on ne plonge point et qu'on allume quand on veut avoir de la clarté. *Furetière*: composition de suif fondu, de cire, qu'on fait prendre autour d'une mèche et qui sert à éclairer (J. Picoche, 1977: 141).

Dans cet exemple, les différences entre les deux premières définitions et celles de Richelet et Furetière sont évidentes. Les genres « mèche » et « composition », choisis par Richelet et Furetière, peuvent être appliqués à bien plus de mots qu'au terme « chandelle ». Comme conséquence de l'hésitation lexicographique à propos du genre, les différences spécifiques (les traits pertinents) augmentent jusqu'au point de devenir trop lourdes, trop peu précises pour un dictionnaire de langue.

Les définitions logiques sont particulièrement utilisées pour définir les substantifs, les adjectifs et les adverbes.

La définition nominale cherche simplement à « rapprocher des mots sémantiquement équivalents ou à délimiter le sens d'un terme par ses contraires, c'est-à-dire, par des synonymes ou des paraphrases » (souple = léger; amour = action d'aimer) ou des antonymes (amour # haine). Par conséquent, il ne s'agit pas d'une vraie définition, car elle n'apporte pas d'information sémantique sur le terme.

Un autre type de définition tient compte simplement du mot racine. C'est définition relationnelle (Picoche, 1977 : 138). Dans ces cas, « c'est le suffixe, le dérivé, et non le lexème, qui est défini ». On y peut trouver plusieurs *types de relation*: une relation diminutive, comme par exemple « maisonnette »

(petite maison); une relation qui va du tout à la partie, comme « aileron » (extrémité de l'aile d'un oiseau, d'un avion); une relation de mode, de manière, comme: « éloquement »: avec éloquence, ou « vermiculaire » (qui a la forme d'un petit ver); une relation d'appartenance ou d'exclusion, comme le terme « végétarien » (qui ne mange que des végétaux, ou qui ne mange pas de la viande); une relation d'instrumentation, de fonction, de similitude, etc., comme « coupe-jambon, coupe-feu, soutien-gorge, coupe-papier »; une relation antonymique, comme « incroyable » (qui n'est pas croyable); « sec » (manque d'humidité); une relation de transformation, d'action, comme c'est le cas des mots suffixés en « -tion », etc.

Dans ces cas, les lexicologues analysent les suffixes et les dérivés des mots comme porteurs de signification sémantique, exprimant simplement les « rapports qui existent entre le défini et la définition », sans aucune intervention du genre ni des différences spécifiques.

La définition structurale, cherche à réaliser une « description de la structure sémantique des termes par le recours à l'étude des champs sémantiques, qui doivent être en rapport avec une véritable utilisation des mots dans les énoncés ». La définition structurale note les occurrences syntagmatiques des termes et distribue les entrées « en fonction de critères syntaxiques, transformant les dictionnaires de langue en dictionnaires de phrases ». Cette démarche entraîne certaines modifications dans les critères de présentation et de développement des entrées, spécialement dans les associations des mots qui, sans constituer des locutions figées, sont considérées par les usagers comme des formes indissociables, comme par exemple « gravement malade » et « grièvement blessé ». Dans ces cas, elles ne sont pas interchangeables.

Par conséquent, il est nécessaire d'introduire une série d'informations objectives et scientifiques qui doivent être présentes dans la définition du lexème pour que ces traits permettent d'identifier la désignation correspondante.

D'après Christian Touratier (2000: 20)¹⁸, on constate que « les dictionnaires de langue fournissent ordinairement moins d'informations que les dictionnaires encyclopédiques, mais ils n'en contiennent pas moins un certain nombre d'informations de caractère objectif et scientifique ».

Un dictionnaire est le résultat d'un choix entre les différentes options qui se présentent devant nous. Ces options sont en réalité des conditionnements externes (le public visé, le but envisagé) et internes (la documentation et la nomenclature établies, les définitions posées, la méthode adoptée, etc.)

¹⁸ TOURATIER, C., en *La sémantique*, Armand Colin, 2000.

4. BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE

- CHISS, J.-L. & FILLIOLET, J. & MAINGUENEAU, D. (2001): *Introduction à la linguistique française (IIIème partie, Problèmes du lexicque)*, Hachette Supérieur, Paris.
- COHEN, B. & ELNITSKY, L. (1984): « Un nouveau type de dictionnaire utile aux traducteurs: le D.E.C. du français moderne, en *Meta*, 2, pag. 150-174.
- COLLIGNON, L. & GLATIGNY, M. (1978): *Les dictionnaires, initiation à la lexicographie*, ed. CEDIC.
- DUBOIS, J. (1962): « Recherches lexicographiques: esquisse d'un dictionnaire structural », en *Études de linguistique appliquée*, I, pag. 43-48.
- DUBOIS, J. & DUBOIS, Cl. (1971): *Introduction à la lexicographie: le dictionnaire*, Larousse, Paris.
- FURETIÈRE, A. (1690): *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que moderne, & les termes de toutes les sciences et des arts [...]*, 3 vol., Arnout & Reinier Leers, Paris; réed., Dictionnaires Le Robert, Paris, 1978.
- LÉPINETTE, B. (1987): « L'étymologie dans le dictionnaire de Nicot (1606) », en *Travaux de linguistique et littérature* XXV-1, pag. 325-346.
- _____ (1990): « La lexicographie bilingüe français-espagnol avant le 'Tesoro de las dos lenguas española y francesa'(1607) de César Oudin, en *Travaux de linguistique et de philologie*, pag. 180-197.
- _____ (1991): « Étude du 'Tesoro de las dos lenguas (1607) de C. Oudin' », en *Iberomanía*, pag. 28-58.
- _____ (1999): « Les marques d'usages dans les dictionnaires (XVIIè-XVIIIè siècle) », en *Presses Universitaires de Lille*, pag. 61-79.
- LITTRÉ, É. (1999): *Dictionnaire de la langue française*, 7 vol., Encyclopaedia Britannica France, Versailles (Fac-similé de l'édition de 1880).
- _____ (1990): *Le Petit Littré* (abreviado por Beaujan, A.), Gallimard-Hachette, Paris.
- MEL'CUK, I. A. (1982-3): « Trois principes de description sémantique d'une unité lexicale dans un D.E.C. », en *Revue canadienne de linguistique*, 28, 2, pag. 21-108.
- _____ (1984): *Vers un dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*, Presses Universitaires de Montréal, Montréal.
- MORTUREUX, M.-F. (1997): *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES, Paris.
- PICOCHÉ, J. (1977): *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris.

- QUEMADA, B. (1967): *Les dictionnaires du français moderne. Études sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Didier, Paris.
- _____ (1972): « Lexicology and Lexicography », en *Current Trends in Linguistics* (ed. Th. A. Sebeok), vol. 9, Mouton, pag. 395-475, Hague-Paris.
- _____ (ed.) (1998): *Le dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne* (Actes du Colloque international), ed. Honoré Champion.
- REY, A. (1965): « À propos de la définition lexicographique », en *Cahiers de lexicologie*, 6, I, pag. 67-80.
- _____ (Dir.) (1970): *La lexicologie. Lectures*, (soixante-sept textes de différentes lexicographes français), Klincksieck, Paris.
- _____ (1970): « Typologie génétique des dictionnaires », en *Langages*, 19, pag. 48-68.
- _____ (1977): *Le lexique: images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*, A. Colin, Paris.
- _____ (1990): « La définition dans les dictionnaires », en *Actes du Colloque sur la définition* organisé par le Centre d'études du lexique, Larousse, Paris
- REY-DEBOVE, J. (1970): « Le domaine du dictionnaire », en *Langages*, 19, pag. 3-34.
- _____ (1971): *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, La Haye-Paris.
- _____ (1982): « Le métalangage dans les dictionnaires français du XVIIème siècle (Richelet, Furetière, Académie) », en *La lexicographie française du XVIème au XVIIIème siècle. Actes du colloque international de lexicographie dans la Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel*, pag. 137-147.
- ROBERT, P. & REY, A. (1986): *Le grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 9 vols, Le Robert, Paris.
- ROBERT, P. (1969): *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, 6 vol., Société du Nouv. Littré, Paris.
- _____ (1993): *Le nouveau petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Dir. REY, A. & REY-DEBOVE, J.), Le Robert, Paris.
- _____ (1993): *Le petit Robert 2. Dictionnaire universel des noms propres alphabétique et analogique*, nouvelle édition, Le Robert, Paris.
- SARFATI, E. (1995): *Dire, Agir, Définir (dictionnaires et langues ordinaires)*, L'Harmattan, Paris.

TLF (1971-1994): *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue française du XIXème et du XXème siècle* (Sous la direction de P. Imbs et B. Quemada), éd. du CNRS et Gallimard, 16 vols. Paris.

TOURATIER, C. (2000): *La sémantique*, Armand Colin, Paris.